

République Française

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 29 JUIN 2026

Conseil d'administration du	29 juin 2026 à 14h30
Date de convocation	10 avril 2026, soit dans les conditions fixées par les statuts
Lieu	Musée du Louvre-Lens, au lieu habituel de ses séances
Présents	Nathalie GHEERBRANT, Sabine FINEZ, Mady DORCHIES, Caroline MELONI, Valérie CUVILLIER, Fabrice PLANQUE, Hélène CORRE, Sandra GUTHLEBEN, Estelle GUILLE DES BUTTES, Christophe LERIBAULT, Kim PHAM, Dominique DE FONT-RÉAULX, Zaki AMAR-BAUTHENEY, Aline FRANÇOIS-COLIN, Luc BOUNIOL-LAFFONT, Henri LOYRETTE, Daniel PERCHERON, Jean-Yves LARROUTUROU, Lucie RIBEIRO.
Pouvoirs	Hilaire MULTON à Estelle GUILLE DES BUTTES, Olivier GABET à Zaki AMAR-BAUTHENEY, Ariane THOMAS à Dominique DE FONT-REAULX, Souraya NOUJAIM à Aline François COLIN, Francis STEINBOCK à Kim PHAM.
Excusés	Xavier BERTRAND, Jean-Paul MULOT, Aurore COLSON, Valérie BIEGALSKI, François DECOSTER, Alexandre COUSIN, Sylvain ROBERT, Bertrand GAUME, Hilaire MULTON, Olivier GABET, Ariane THOMAS, Souraya NOUJAIM, Francis STEINBOCK, Frédéric SALAT-BAROUX, Caroline JOLY.
Quorum	Atteint, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer
Secrétaire de séance	Madame Sabine FINEZ

Délibération n°2026_021

Admission en non-valeur

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1431-1 à L. 1431-9, R. 1431-1 à R. 1431-21, L1612-19, L. 2311-3, et L. 2311-9,

Vu l'arrêté du Préfet de la Région Nord Pas-de-Calais du 3 décembre 2010 portant création de l'établissement public de coopération culturelle « *Musée du Louvre - Lens* »,

Vu les statuts de l'Établissement Public de Coopération Culturelle « *Musée du Louvre-Lens* »,

Vu la demande d'admission en non-valeur adressée par le comptable public le 9 janvier 2026,

Vu la délibération n°2026-009 du 7 avril 2026 portant vote du budget primitif,

Rapport de présentation au Conseil d'Administration

Le service de gestion comptable est dans l'impossibilité de procéder au recouvrement d'un titre de recette d'un montant de 1 400€, malgré l'ensemble des diligences engagées à cette fin.

Conformément aux dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M57 le service de gestion comptable de Lens a sollicité Madame la Directrice afin que les membres du Conseil d'administration délibèrent sur l'admission en non-valeur de ce titre, dont le détail figure en annexe.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'admettre en non-valeur le titre joint d'un montant de 1400 €,
- D'autoriser le mandatement de cette dépense prévue au compte 6541 du BP 2026,
- D'autoriser Madame la Directrice du musée du Louvre-Lens à signer tous les documents relatifs à celle-ci.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits
Pour expédition conforme,
Pour le Président, par délégation Annabelle Ténèze, Directrice de
l'établissement public de coopération culturelle
« Musée du Louvre-Lens »

